



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n°ARS/2024/585 du 18/09/2024

**Modifiant l'arrêté n°ARS/2024/564 du 10/09/2024
fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour**

les activités de soins suivantes : activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie, activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie, neurochirurgie, soins médicaux et de réadaptation, médecine.

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-21 et R.6122-23 à R.6124-4, D.6121-6 à D.6121-10 ;

Vu la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n°2018-4 du 03 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

Vu l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse ;

Vu le décret n°2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

Vu le décret n°2022-21 du 10 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie ;

Vu le décret n°2022-22 du 10 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie ;

Vu le décret n°2022-24 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

Vu le décret n°2022-25 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

Vu le décret n°2022-380 du 16 mars 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;

Vu le décret n°2022-382 du 16 mars 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;

Vu le décret n°2022-1046 du 25 juillet 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine ;



- Vu** le décret n°2022-1047 du 25 juillet 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de médecine ;
- Vu** le décret n°2022-1765 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions d'implantation des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;
- Vu** le décret n°2022-1766 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions de fonctionnement des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;
- Vu** le décret n°2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;
- Vu** l'arrêté du 10 janvier 2022 fixant le nombre minimal annuel d'actes pour l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie prévu à l'article R. 6123-110 du code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 16 mars 2022 fixant le nombre minimal annuel d'actes pour les activités interventionnelles sous imagerie médicale en cardiologie prévues à l'article R. 6123-133-2 du code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 29 décembre 2022 fixant la liste des interventions chirurgicales mentionnées à l'article R. 6123-208 du code de la santé publique et le nombre minimal annuel d'actes pour l'activité de chirurgie bariatrique prévu à l'article R. 6123-212 du code de la santé publique et modifiant l'arrêté du 16 septembre 2022 fixant, pour un site autorisé, le nombre d'équipements d'imagerie en coupes en application du II de l'article R. 6123-161 du code de la santé publique ;
- Vu** les arrêtés n°ARS/2023/616 du 30 octobre 2023 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé en Corse en application de l'article R1434-30 du code de la santé publique, et n°ARS/2023/617 du 30 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé de Corse (PRS) 2023-2028 ;
- Vu** l'arrêté ARS n°2024-562 du 9 septembre 2024 portant révision du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé de Corse ;
- Vu** l'arrêté n°ARS/2024/563 du 10 septembre 2024 modifiant l'arrêté n°ARS/2024/201 du 12 avril 2024 fixant le calendrier 2024 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté n°ARS/2024/584 du 18 septembre 2024 modifiant le calendrier 2024 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- Vu** l'instruction N° DGOS/R4/2022/210 du 28 septembre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activité des soins médicaux et de réadaptation ;
- Vu** l'instruction N° DGOS/R3/2022/267 du 19 décembre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie ;
- Vu** l'instruction N° DGOS/R3/2023/46 du 6 avril 2023 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;
- Vu** l'instruction N° DGOS/R4/DGS/DGCS/2023/76 du 21 juin 2023 relative à la poursuite de la structuration des filières territoriales de soins palliatifs dans la perspective de la stratégie décennale 2024-2034 ;
- Vu** l'instruction N° DGOS/R3/2023/125 du 1er août 2023 relative à la mise en œuvre de la réforme des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ARRETE

Article 1er : Le bilan quantifié de l'offre de soins prévu au 5^{ème} alinéa de l'article L6122-9 du Code de la Santé Publique est fixé conformément au tableau de l'annexe 1 du présent arrêté pour les activités de soins suivantes :

- Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie ;
- Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;
- Neurochirurgie ;
- Médecine ;
- Soins médicaux et de réadaptation.

Il est applicable pour la période ouverte du **4 octobre 2024 au 4 décembre 2024**.

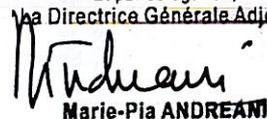
Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication auprès du ministre chargé de la santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera inséré sur le site de l'Agence Régionale de Santé de Corse : <https://www.corse.ars.sante.fr/>.

Article 4 : Le Directeur de l'Organisation des Soins et la Directrice générale adjointe de l'ARS de Corse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Pour la Directrice Générale de l'ARS de Corse,
Et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe


Marie-Pia ANDREANI



ANNEXE 1

Période de réception du 4 octobre 2024 au 4 décembre 2024

Bilan de l'offre de soins pour les activités de soins suivantes :

ACTIVITES INTERVENTIONNELLES SOUS IMAGERIE MEDICALE EN NEURORADIOLOGIE			
A - Thrombectomie mécanique			
MODALITE	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CORSE	0	0	NON
B - Ensemble des activités de NRI			
MODALITE	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CORSE	1	1	NON



ACTIVITES INTERVENTIONNELLES SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE				
Modalité	Rythmologie interventionnelle			
ZONES	MENTIONS	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CISMONTE	A Actes interventionnels d'électrophysiologie diagnostique et les actes de poses de pace maker mono et double chambre avec sonde	0	0	NON
	B Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisisites ;	0	1 à 0*	OUI
	C Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisisites ;	0	0 à 1*	OUI
	D Actes à haut risque de plaie cardiaque ou vasculaire et les actes de rythmologie réalisés chez un patient ayant une cardiopathie congénitale complexe	0	0	NON
PUMONTE	A Actes interventionnels d'électrophysiologie diagnostique et les actes de poses de pace maker mono et double chambre avec sonde	0	1 à 0*	OUI
	B Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisisites ;	0	1 à 0*	OUI
	C Actes d'ablation atriale droite et atrioventriculaire, de poses de défibrillateurs et de stimulateurs multisisites ;	0	0 à 1*	OUI

	D	0	0	NON
	Actes à haut risque de plaie cardiaque ou vasculaire et les actes de rythmologie réalisés chez un patient ayant une cardiopathie congénitale complexe			

* En fonction de l'évolution du plateau technique (en lien avec la mention)

ACTIVITES INTERVENTIONNELLES SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE				
Cardiopathies congénitales hors rythmologie				
Modalité	MENTIONS	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
ZONES				
CISMONTE	A Actes de prise en charge des anomalies du cloisonnement inter atrial, fermeture du canal artériel, dilatation de sténose valvulaire pulmonaire, cathétérisme diagnostique des cardiopathies congénitales	0	0	NON
	B Geste de dilatation, toute pose de stent ou de dispositif intracardiaque, toute intervention sur septum atrial ou ventriculaire	0	0	NON
PUMONTE	A Actes de prise en charge des anomalies du cloisonnement inter atrial, fermeture du canal artériel, dilatation de sténose valvulaire pulmonaire, cathétérisme diagnostique des cardiopathies congénitales	0	0	NON
	B Geste de dilatation, toute pose de stent ou de dispositif intracardiaque, toute intervention sur septum atrial ou ventriculaire	0	0	NON

ACTIVITES INTERVENTIONNELLES SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Modalité	Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte		
ZONES	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CISMONTE	0	1	OUI
PUMONTE	0	1	OUI

NEUROCHIRURGIE			
ZONES	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CORSE	1	1	NON

MEDECINE			
ZONES	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CISMONTE	7	8	OUI
PUMONTE	6	7* à 6	OUI

* En fonction de l'évolution de la reconstruction de la nouvelle unité médico-sociale du Centre Hospitalier d'Ajaccio sur le site du Stiletto

SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION				
ZONES	MENTIONS	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CISMONTE	Polyvalent	0	6	OUI
	Gériatrie	0	3	OUI
	Locomoteur	2	2	NON
	Système nerveux	2	2	NON
	Cardio-Vasculaire	1	1	NON
	Pneumologie	0	1	OUI
	Système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	0	0	NON
	Brulés	0	0	NON
	Conduites addictives	0	1	OUI
	Polyvalent	0	6	OUI
PUMONTE	Gériatrie	0	4	OUI
	Locomoteur	2	2	NON



	2	2	2	NON
Systeme nerveux				
Cardio-Vasculaire	1		1	NON
Pneumologie	0		1	OUI
Systeme digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	0		1	OUI
Brulés	0		0	NON
Conduites addictives	1		1	NON

SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION				
Pédiatrie				
Modalité	MENTIONS			DEMANDES RECEVABLES
ZONES	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES		
CISMONTE	Enfants et adolescents	0	1	OUI
	Jeunes enfants	0	0	NON
PUMONTE	Enfants et adolescents	0	3	OUI
	Jeunes enfants	0	0	NON

SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION				
Modalité	Cancer			
ZONES	MENTIONS	IMPLANTATIONS EXISTANTES	IMPLANTATIONS CIBLES	DEMANDES RECEVABLES
CISMONTE	Oncologie	0	1	OUI
	Oncologie et hématologie	0	0	NON
	Oncologie	0	1	OUI
PUMONTE	Oncologie et hématologie	0	0	NON